



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE  
BOULEVARD AMBROISE CROIZAT**

*Arrêté de Police du 16 juillet 2019*

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN*

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités  
Territoriales,*

*Vu le code de la route,*

*Vu la demande écrite formulée par la société SADE TELECOM*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de  
génie civil pour la réparation d'une conduite cassée de réseaux  
télécoms située face au N°1059 du Boulevard Ambroise Croizat.*

**ARRETE**

ARTICLE 1

*Des travaux de génie civile pour la réparation d'une conduite cassée  
de réseaux télécoms seront réalisés à compter du lundi 29 juillet 2019  
et pour une durée de 30 jours.*

ARTICLE 2

*Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée. En  
aucun cas, elle ne sera déviée sur la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne  
A sauf accord express du STAD.*

ARTICLE 3

*La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*

ARTICLE 4

*Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*

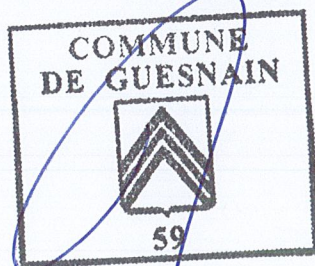
ARTICLE 5

*La société SADE TELECOM exécutera les travaux et se chargera de la  
mise en place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 6

*La société SADE TELECOM domiciliée rue Charles Darwin 62320  
Rouvroy  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de  
DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés  
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

*Fait à GUESNAIN, le 16 juillet 2019*



*Le Maire,  
Maryline Lucas*